

Certificat

Revêtements de sol textiles

Moquettes floquées à velours 100% polyamide en lés et en dalles

FLOTEX COLOUR LÉS S - FLOTEX LINEAR LÉS S

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « Revêtements de sol textiles » (QB 31) en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société **FORBO FLOORING UK Ltd.**
High Holborn Road - Derbyshire
DE5 3NT RIPLEY - ROYAUME-UNI

Usine **RIPLEY - ROYAUME-UNI**

le droit d'usage de la marque QB associée au classement UPEC – « Revêtements de sol textiles », pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.



Décision de reconduction n° 333T-002.2_14/19 du 2 janvier 2019

Cette décision se substitue à la décision n° 333T-002.2_13/15 du 29 mai 2015

Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

Composition fibreuse de la couche d'usage : 100% polyamide 6.6

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

> Selon la norme NF EN 1307 :

Masse surfacique totale (g/m ²) *	1815 (± 10%)
Épaisseur totale (mm) *	4,3 (± 10%)
Stabilité dimensionnelle *	retrait et allongement ≤ 0,20%

* Les tolérances du référentiel QB 31 sont plus exigeantes que celles définies dans la norme NF EN 1307 pour cette caractéristique

> Autres caractéristiques :

A ce certificat QB est attaché le classement UPEC suivant :

U_{3s} P₃ E₂ C₂ sur support béton
U_{3s} P₃ E₁ C₂ sur support bois ou panneaux dérivés

Ce certificat comporte 1 page.

Correspondant :
Pablo ROSALA
Courriel : pablo.rosala@cstb.fr
Tél. : 01 61 44 80 99

Le classement U3s est attribué à l'ensemble des références (dessins et coloris) de la gamme. Il est néanmoins possible de conserver 20 % de coloris U3 dans la gamme, ne répondant pas aux critères d'encrassement U3s.

Le classement C2 est attribué à l'ensemble des références (dessins et coloris) de la gamme. Il est néanmoins possible de conserver 20 % de coloris C1 dans la gamme, ne répondant pas aux critères de résistance aux taches C2.

Pour le CSTB
Le Directeur Technique


Charles BALOCHE